



INTERNATIONAL TRIBUNAL FOR THE LAW OF THE SEA
TRIBUNAL INTERNATIONAL DU DROIT DE LA MER

Communiqué de presse

PREMIER ATELIER DU TIDM POUR CONSEILLERS JURIDIQUES (PARRAINÉ PAR LA RÉPUBLIQUE DE CORÉE)

Le 11 septembre 2022, M. le juge Albert Hoffmann, Président du Tribunal, a ouvert le premier atelier du TIDM pour conseillers juridiques (parrainé par la République de Corée) au siège du Tribunal, à Hambourg.

L'atelier, qui se tient du 11 au 16 septembre 2022 et qui s'adresse à des conseillers juridiques d'Asie du Sud-Est et des petits États insulaires en développement du Pacifique, accueille des participants des pays suivants : Brunéi Darussalam, Cambodge, Fidji, Îles Cook, Indonésie, Kiribati, Malaisie, Myanmar, Nauru, Papouasie-Nouvelle-Guinée, Philippines, République démocratique populaire lao, Singapour, Thaïlande, Timor-Leste, Tuvalu, Vanuatu et Viet Nam. La série des ateliers du TIDM pour conseillers juridiques s'inscrit désormais dans les programmes de renforcement des capacités du Tribunal visant à promouvoir et diffuser les connaissances sur la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et notamment sur les procédures de règlement des différends prévues à sa partie XV.



Dans son allocution d'ouverture, le Président Hoffman a fait observer que le Tribunal avait un rôle important à jouer pour résoudre les différends et empêcher l'escalade des conflits, et que sa jurisprudence n'avait cessé de promouvoir l'état de droit et avait contribué au développement et au respect de l'état de droit sur les océans. Il a précisé que, « [b]ien que sa fonction principale soit de trancher des

différends relatifs au droit de la mer, le Tribunal œuvre tout aussi résolument au renforcement des capacités. Depuis ses tout débuts, le Tribunal a élaboré des programmes de renforcement des capacités visant à former les futures générations d'experts en droit de la mer, qu'il s'agisse de fonctionnaires gouvernementaux, d'étudiants ou de chercheurs. »

Dans son allocution, M. Zha Hyoung Rhee, Directeur général des affaires juridiques internationales au Ministère des affaires étrangères de la République de Corée, a indiqué qu'« il est dans l'intérêt de chaque État de préserver l'efficacité et le fonctionnement du régime des océans. Dans ce contexte, nous ne saurions insister suffisamment sur le rôle du système de règlement des différends de la CNUDM, y compris le TIDM. Nous avons beaucoup à gagner en nous familiarisant avec les procédures et les pratiques du Tribunal. C'est là, il me semble, l'idée qui sous-tend cet atelier. »

Le programme de l'atelier comprend des sessions consacrées à des questions de procédure et de fond, comme le rôle du Tribunal dans le règlement des différends relatifs au droit de la mer, un aperçu des procédures devant le Tribunal, la délimitation maritime et des questions relatives au plateau continental, au milieu marin, à la pêche et à la navigation. L'atelier se terminera par une table ronde consacrée aux nouveaux défis du droit de la mer. Des présentations seront faites par le Président Hoffmann, le Vice-Président Heidar, les juges Yanai, Paik, Chadha, Kittichaisaree et Duan, ainsi que par la Greffière Hinrichs Oyarce. Des présentations seront également faites par des intervenants extérieurs comprenant les professeurs Erik Franckx, James Harrison, Ronán Long, Alina Miron, Nilufer Oral, Alex Oude Elferink et Alexander Proelss, de même que M. Stephen Fietta et l'ambassadrice Rena Lee.

N.B. : Les communiqués de presse du Tribunal ne sont pas des documents officiels.
Ils ne sont diffusés qu'à titre d'information.

Les communiqués de presse du Tribunal, documents et autres informations peuvent être obtenus sur le site Web du Tribunal (<http://www.tidm.org> ou <http://www.itlos.org>) et auprès du Greffe du Tribunal.

S'adresser à Mme Julia Ritter ou M. Robert Steenkamp : Am Internationalen Seegerichtshof 1,
22609 Hambourg (Allemagne). Téléphone : (49) (40) 35607-227,
télécopie : (49) (40) 35607-245, adresse électronique : press@itlos.org.